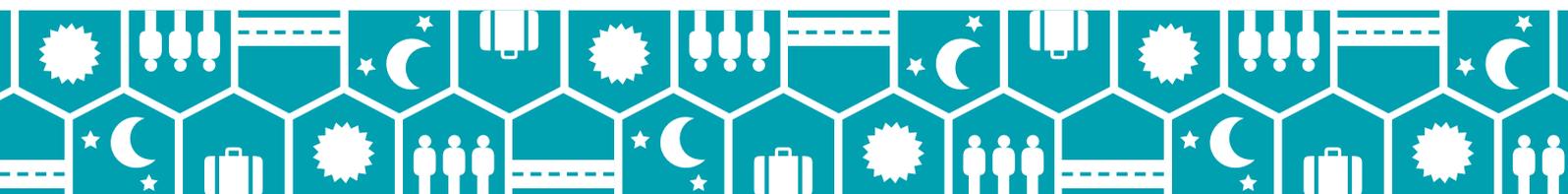


POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE L'AIDE AUX SANS-ABRI

CAHIER 2 – NOTRE VISION SECTORIELLE



MÉMORANDUM 2014

DE L'ASSOCIATION DES MAISONS D'ACCUEIL
ET DES SERVICES D'AIDE AUX SANS-ABRI

POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE L'AIDE AUX SANS-ABRI

CAHIER 2 – NOTRE VISION SECTORIELLE

MÉ MORANDUM 2014

DE L'ASSOCIATION DES MAISONS D'ACCUEIL
ET DES SERVICES D'AIDE AUX SANS-ABRI

INTRODUCTION

Dans le cadre des élections européennes, fédérales et régionales de mai 2014, l'Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-abri (A.M.A.) souhaite apporter sa contribution aux réflexions politiques. Les propositions que nous formulons sont le fruit des réflexions portées par les 73 services affiliés à notre fédération qui agissent jour et nuit pour héberger et accompagner des personnes en difficulté de logement.

Notre mémorandum se compose de deux cahiers. Le premier cahier vous présente nos propositions prioritaires que nous défendons auprès des différents niveaux de pouvoir ayant un lien avec notre secteur (Wallonie, COCOF, COCOM, Fédéral, Régional, Fédération Wallonie-Bruxelles) afin que le secteur de l'aide aux sans-abri soit davantage outillé et organisé pour faire face aux enjeux de demain.

Dans ce deuxième cahier, nous détaillons notre vision stratégique concernant le développement d'un secteur de qualité afin qu'il puisse contribuer à la mise en place d'une politique ambitieuse pour agir sur le sans-abrisme.

En première partie, nous vous présentons notre fédération. [PAGE 4]

Nous explicitons le public « sans abri » et ses problématiques. [PAGE 5]

Et nous rappelons nos propositions prioritaires (cf. **CAHIER 1**). [PAGE 8]

Dans une deuxième partie, nous développons 7 grandes thématiques qui sous-tendent notre vision :

1. Renforcer l'existant et soutenir l'émergence de nouvelles pratiques [PAGE 10]
2. Faciliter le maintien au sein du logement et la récupération d'un chez soi [PAGE 12]
3. Renforcer le suivi post-hébergement [PAGE 14]
4. Accueil d'urgence : sortir de la logique saisonnière [PAGE 16]
5. Rompre le cycle de la pauvreté et de l'exclusion sociale : travailler avec les familles et leurs enfants [PAGE 18]
6. Renforcer et amplifier la politique en matière de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales [PAGE 20]
7. Accompagner des personnes fragilisées avec des problèmes de santé [PAGE 22]

Ensuite, nous rappelons brièvement les engagements pris par les différents niveaux de pouvoir qui concernent directement ou indirectement notre secteur [PAGE 24]

Pour terminer, nous présentons différentes références bibliographiques vous permettant d'en savoir plus. [PAGE 27]

L'ASSOCIATION DES MAISONS D'ACCUEIL ET DES SERVICES D'AIDE AUX SANS-ABRI, UNE FÉDÉRATION ACTIVE DEPUIS PLUS DE 45 ANS !

L'A.M.A. regroupe **73 services wallons et bruxellois** aux missions complémentaires (soit 61 % du secteur) :

- les **abris et asile de nuit** accueillent de façon inconditionnelle et gratuite les personnes pour une ou plusieurs nuits uniquement.
- les **travailleurs de rue** accompagnent les personnes vivant en rue.
- les **services d'accueil de jour** assurent un accueil et des services d'aide à la vie quotidienne pour des adultes et familles désaffiliés.
- les **centres d'hébergement d'urgence** proposent un hébergement et un accompagnement d'adultes et familles en difficulté pour une courte durée.
- les **maisons d'accueil et les maisons de vie communautaire** proposent un hébergement et un accompagnement d'adultes et familles en difficulté pour une durée relativement longue.
- les **services d'habitat accompagné** visent, à la demande, l'accompagnement des personnes dans leur domicile.

Nos membres effectuent un travail de qualité qui tient compte des besoins de chaque personne. Pour ce faire, un grand nombre de services ont mis sur pied des projets qui répondent aux problématiques complexes du public sans abri ou sans logement.

LES MISSIONS DE L'A.M.A.

En tant que fédération, nous avons pour missions de soutenir, rassembler et former nos membres, de leur permettre de se rencontrer, de mettre en commun leurs expériences mais aussi de coordonner des pratiques afin d'améliorer la qualité du travail et des services fournis.

En qualité de fédération patronale, l'A.M.A. dispose d'un siège à la sous-commission paritaire 319.02 et est, à ce titre, un interlocuteur privilégié des pouvoirs de tutelle du secteur.

LES ACTIONS DE L'A.M.A.

Dans les services que nous proposons aux membres de la fédération, pointons notamment :

- l'organisation de réunions qui permettent d'informer nos membres de l'actualité du secteur.
- l'organisation de formations et interventions pour les travailleurs et les directeurs.
- l'organisation de colloques et de journées d'étude.
- la recherche et l'étude de thématiques en lien avec les pratiques professionnelles et le public accueilli.
- la défense des intérêts de nos membres et la négociation avec les pouvoirs de tutelle.
- la représentation de nos membres dans différentes instances et partenariats.
- le partage et la diffusion d'informations via notre site internet : www.ama.be.

ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

Quelques 1 000 personnes travaillent dans le secteur à Bruxelles et en Wallonie.

Le budget annuel, hors dispositifs particuliers (ex. hiver) est de plus de 43 900 000 € :

- COCOF : 10 665 000 €
- COCOM : 9 143 000 €
- Région wallonne : 24 092 000 €

QUI SONT LES SANS-ABRI D'AUJOURD'HUI ? QUELLES SONT LEURS DIFFICULTÉS ?

La notion de sans-abri, utilisée pour nommer le public avec lequel travaille tout un secteur, regroupe plusieurs définitions et conceptions pour désigner des personnes vivant des situations très diversifiées.

Selon la typologie européenne¹, est « sans-abri », toute personne vivant à la rue ou en hébergement d'urgence, de crise ou de nuit, est « sans logement », toute personne vivant dans des structures d'hébergement.

Différentes classifications sont possibles. Retenons que la façon de définir le public renvoie directement vers le type de solutions à mettre en œuvre pour leur venir en aide. Dans ce memorandum nous privilégions la terminologie générale « personnes sans abri » pour désigner l'ensemble des personnes ayant recours aux services membres de notre fédération.

Le point commun de ces personnes est leur situation problématique par rapport au logement (perte, absence ou nécessité de le quitter). De nombreuses raisons sont à l'origine de ces situations.

DE FAÇON GÉNÉRALE ET TRANSVERSALE

Une diversité de problématiques qui s'imbriquent

Les personnes cumulent généralement plusieurs problématiques ancrées dans un contexte d'une grande complexité où les difficultés sont non seulement empilées mais aussi imbriquées.

Au Logis

(Maison d'accueil à Wavre)

« des femmes rencontrent des problèmes administratifs importants [...]. Plus de 40% des femmes doivent faire face à de graves problèmes de ressources financières

[...]. En matière de justice pénale, une jeune femme vient d'être libérée d'un établissement de défense sociale et est soumise à un suivi par un assistant de justice [...]. Sans pour autant qu'il s'agisse nécessairement du motif essentiel de la demande d'hébergement, 63% des femmes ont vécu dans un passé proche ou ancien une situation de couple conflictuelle accompagnée dans près de la moitié des cas de violences physiques [...]. Plus de la moitié des femmes présentent des troubles psychologiques plus ou moins importants, voire même psychiatriques [...]. 29% des femmes souffrent d'un problème de dépendance ou d'excès soit par rapport à l'alcool, soit par rapport à une consommation régulière de cannabis, soit par rapport à des drogues dures, soit par rapport aux médicaments ».

Fragilités sociales et relationnelles

Nous constatons une extrême fragilité du réseau familial, voire l'absence en termes de support affectif et matériel. Beaucoup vivent dans un isolement absolu.

S.Ac.A.Do

(Habitat accompagné et post-hébergement à Bruxelles et à Jumet)

« Notre public est constitué de réfugiés reconnus, d'anciens toxicomanes, de personnes ayant vécu à la rue avant d'aller en maison d'accueil pour ensuite retourner en logement... Chaque situation est différente mais avec un dénominateur commun : un épuisement des ressources personnelles et familiales qui provoque soit l'arrivée en maison d'accueil, soit un risque de perte de logement ».

1 FEANTSA, Typologie ETHOS

Situation administrative et financière

Les difficultés administratives (perte de documents, non-effectivité des droits, complexité juridique...) ainsi que le manque, voire l'absence de ressources financières et le surendettement sont également monnaie courante.

L'Étape

(Maison d'accueil à Tournai)

« Enfin, relevons une caractéristique forte en 2012, à savoir l'endettement multiple. Amendes, factures et loyers impayés, crédit bancaire et crédits à la consommation, téléphonie... Les hébergés sont empêtrés dans un fatras de dettes.

Au cours de l'hébergement, nous veillons à mettre au clair l'ensemble des créances et accompagnons l'hébergé dans les contacts et démarches avec le réseau d'intervenants. Ce travail conséquent, combiné à une gestion stricte des ressources avec les hébergés, permet de mettre en place le remboursement de créances tout en maintenant les ressources suffisantes pour assurer les besoins de base et envisager le relogement ».

Situation en termes de santé

Depuis quelques années, la croissance du nombre de personnes présentant des problèmes de santé mentale (diagnostiqués ou non), des assuétudes mais aussi une dégradation de l'état de santé physique porte l'axe de la santé au-devant de la scène.

Les Trois Portes - l'Arche d'Alliance

(Maison d'accueil à Namur)

« La maison est de plus en plus confrontée à des demandes de personnes souffrant de débilité légère ou de problèmes limites à la psychiatrie ainsi que de personnes sortant de psychiatrie et incapables de vivre en toute autonomie et pour lesquelles il n'existe peu ou pas de structure d'accueil appropriée. 18 personnes hébergées dans la maison en 2012 souffraient d'un problème de santé mentale diagnostiqué. Certaines d'entre elles ne désiraient pas collaborer pour une prise en charge thérapeutique. Quatre autres personnes souffraient de dépression, de confusion et d'angoisse mais sans avoir jamais été prises en charge pour cette problématique. L'augmentation de ce type de problématiques nécessite un accompagnement très intensif à la limite de nos compétences.

À noter l'alcoolisme qui affecte les femmes de plus en plus jeunes. Depuis quelques années nous constatons

également une augmentation significative des problématiques d'assuétude au cannabis et à d'autres drogues illicites. La gestion de ces assuétudes dans un cadre collectif nous oblige à reconsidérer nos procédures d'accompagnement ».

Niveau d'étude et accès à l'emploi

Nous relevons un décrochage fort entre les personnes du secteur et le monde du travail. Dans bien des cas, l'accès à l'emploi est au-dessus des capacités des personnes, certainement dans les premiers temps de l'accompagnement. Les personnes sont majoritairement peu scolarisées.

Les Foyers d'accueil

(Maison d'accueil à Woluwe-Saint-Pierre)

« Les parents cherchent rarement du travail. Les raisons principales de cette absence de recherche sont la précarité de leur situation (la priorité est donnée à la recherche de logement, les conditions ne sont pas bonnes pour se présenter à un employeur, etc.), le nombre d'enfants et le coût engendré s'il faut trouver des solutions de gardes (crèches, garderies, etc.). Les problèmes de mobilité, la culture et l'éducation des parents renforcent ces raisons ».

La nationalité

La majorité du public est de nationalité belge. Cependant, une multitude de nationalités est représentée.

Ilot « Le 160 »

(Maison d'accueil d'urgence à Saint-Gilles)

« La population accueillie est très multiculturelle et représentative de la démographie bruxelloise ».

L'âge

Notre secteur concerne les adultes en difficultés accompagnés ou non d'enfants. Dès lors toutes les catégories d'âges sont présentes. Cependant, cette donnée varie fortement en fonction du type de service.

Home Baudouin

(Maison d'accueil à Bruxelles)

« Ces hommes ont de 20 à 72 ans, venus pour un dépannage d'une nuit ou sans idée aucune de ce que

pourrait durer leur séjour. Ils sont parfois là, ça arrive, pour un petit accroc de l'existence, bien plus souvent pour une étape dans le parcours d'une vie qui n'a rien d'un long fleuve tranquille ».

Maison heureuse
(Maison d'accueil à Alleur)

« Les mamans sont adolescentes, demandeuses de vivre leur vie de façon libre et rebelle... Malgré leur décision d'exercer un rôle de mère dans la mesure de leur possibilité ».

Situation judiciaire

Notre secteur accueille fréquemment des personnes ayant un passé carcéral.

Ilot « Jumet »
(Maison d'accueil à Jumet)

« En 2012, 19,21 % des personnes hébergées l'ont été à l'occasion de leur sortie de prison, qu'il s'agisse d'un simple congé ou d'une libération. Traditionnellement depuis la création de l'ASBL, nous collaborons avec les prisons (et les détenus) dans le cadre des congés pénitentiaires, des libérations sous surveillance électronique, des semi détentions, des libérations conditionnelles et/ou à fond de peine ».

QUELQUES SPÉCIFICITÉS

Pour les Hommes

La Maison d'accueil des Petits Riens
(Maison d'accueil à Ixelles)

« L'homme accueilli est en général un individu familialement isolé qui éprouve certaines difficultés à établir des relations durables. La majorité des résidents ayant un ou plusieurs enfants essaie de garder ou de récupérer un droit aux relations personnelles et/ou de garde ; plus d'un père sur deux continue de voir ses enfants ou entame des procédures en vue de recouvrer un droit en ce sens mais c'est bien souvent une procédure difficile dans laquelle leur statut de sans-abri joue en leur défaveur ».

Pour les Femmes

Diogènes
(Travail de rue à Bruxelles)

« Le nombre de dossiers concernant des femmes a doublé en 18 ans (23 % en 2012 contre 11 % en 1995). Cette progression est cependant plus nuancée qu'il n'y paraît ; elle s'explique en partie par l'engagement de notre médiatrice interculturelle Rom en août 2003. En effet [...], la majorité des personnes Roms avec lesquelles nous travaillons sont des femmes ».

Chant d'oiseau
(Maison d'accueil à Woluwe-Saint-Pierre)

« R., 16 ans et demi, est entrée dans la maison en juillet 2011, enceinte de 5 mois. Elle a introduit sa demande d'hébergement avec le SAJ et sa maman. La situation familiale est tendue à la maison. La grossesse ne fait qu'amplifier les problèmes au sein de la famille. Le SAJ souhaite que R. vive de façon plus autonome et dans un environnement davantage propice à une grossesse et à la venue d'un enfant ».

Les Trois Portes - l'Arche d'Alliance
(Maison d'accueil à Namur)

« [...] femmes étrangères, mariées au pays suite à une rencontre sur internet. Le mari est belge et le retour du couple en Belgique dévoile petit à petit des comportements violents ».

Pour les Enfants

Les Trois Pommiers
(Maison d'accueil à Etterbeek)

« L'objectif était de construire ou remobiliser le lien parent-enfant dans un contexte de symptômes souvent lourds tant du côté parent (tendance psychotique, borderline, décompensation, dépression sévère, toxicomanie stabilisée, représentation confuse du rôle parental...) que du côté enfant (problèmes de contact, de limites, d'alimentation, de sommeil, retards de développement...).

Quatre familles ont fait appel pour leur enfant à un psychologue dans un Centre de Santé Mentale. Les objectifs étaient de travailler tantôt la séparation des parents, un problème d'alimentation ou un vécu de vie difficile ».

NOS PROPOSITIONS PRIORITAIRES POUR LES PROCHAINES ANNÉES

UNE PRIORITÉ CLÉ

1. Renforcer les services pour consolider leurs actions

NOS PRIORITÉS EN WALLONIE

1. Subventionner les abris de nuit de façon pérenne dans le cadre du code wallon de l'Action sociale et de la Santé
2. Créer un fond dédié aux infrastructures afin de permettre des travaux de mises en conformité
3. Renforcer le suivi post-hébergement
4. Renforcer l'intervention en faveur des femmes victimes de violences

NOS PRIORITÉS À LA COCOF

1. Revoir la législation des maisons d'accueil pour l'adapter aux pratiques actuelles
2. Programmer l'ouverture de nouvelles places
3. Prendre part au dispositif hivernal et appuyer l'accueil d'urgence dans les services COCOF
4. Veiller à la cohérence et la complémentarité des secteurs hébergement et ambulatoire

NOS PRIORITÉS À LA COCOM

1. Revoir la législation de l'aide aux personnes pour l'adapter aux pratiques actuelles
2. Créer un fond dédié aux infrastructures afin de permettre des travaux de mises en conformité, voire d'acquérir des bâtiments
3. Rééquilibrer les moyens financiers dévolus à l'hiver avec les services actifs tout au long de l'année

NOS PRIORITÉS DU FÉDÉRAL AU RÉGIONAL

1. Clarifier les compétences des responsables politiques en charge du sans-abrisme dans le projet d'accord de coopération
2. Assumer les conséquences des choix politiques au fédéral qui ont des impacts au niveau régional
3. Garantir et pérenniser les aides à l'emploi (ACS, APE) permettant aux services d'aide aux personnes sans-abri d'offrir un service de qualité
4. Mener une politique du logement en adéquation avec le pouvoir d'achat des publics précarisés

NOS PRIORITÉS POUR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

1. Clarifier la prise en charge des enfants et des mineurs sans abri
2. Renforcer le dialogue avec les Services d'Aide à la Jeunesse et les Services de Protection Judiciaire

Ces priorités sont détaillées dans le **CAHIER 1 – NOS PROPOSITIONS PRIORITAIRES** de notre mémorandum.

NOTRE VISION

SECTORIELLE

RENFORCER L'EXISTANT ET SOUTENIR L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES PRATIQUES

Depuis plus d'un siècle, les services d'aide aux sans-abri ont été créés en fonction des besoins d'une population précarisée qui n'a pas toujours pu trouver de solution auprès d'autres organismes (privés ou publiques). Diverses initiatives ont vu le jour : services résidentiels ou ambulatoires, situés en ville ou en zone rurale, dans des espaces communautaires ou plus individualisés, en rue ou à domicile, à destination d'hommes ou de femmes accompagnées de leurs enfants, en hiver et en été. Aujourd'hui, une centaine de services est active à Bruxelles et en Wallonie et plus de 1 000 travailleurs y sont engagés.

Permettre à ces services de poursuivre leurs missions et développer de nouveaux projets est un défi budgétaire permanent.

NOS CONSTATS

Au sein de notre secteur coexistent plusieurs niveaux d'actions, que ce soit en termes de missions, de type et durée d'hébergement, de publics, de méthodologies ou encore de lieux d'actions.

Cette diversité est une richesse pour notre secteur. Elle permet effectivement, d'orienter les personnes au mieux en fonction de leur situation et de leur demande. De proposer une offre d'accueil immédiat (ou, à tout le moins, rapide) et de maintenir de multiples portes d'entrée à l'accueil et à l'accompagnement, accessibles le plus directement possible.

Dans cette optique, nous soulignons l'importance pour notre secteur de maintenir cette diversité de structures et d'actions.

Les pouvoirs de tutelle agréent (et subventionnent) des services en fonction des cadres réglementaires dont l'écriture a été le reflet d'une politique sociale et budgétaire à un moment donné. Ces cadres ne correspondent plus tout à fait aux réalités actuelles.

En effet, les normes d'encadrement, qui sont fixées par les décrets et ordonnances, ont été négociées en fonction des besoins minimum à couvrir mais surtout des moyens financiers disponibles tant à la COCOF, à la COCOM qu'à la Région wallonne. Ainsi, moins de 70 % du personnel est financé par les pouvoirs de tutelle. Le reste est à charge des Régions (par le biais des mécanismes de subventions ACS/APE), du fédéral (les emplois Maribel Social) mais aussi, est à charge de l'employeur qu'il s'agisse de création d'emplois nets supplémentaires ou de compléments salariaux permettant de couvrir les différences entre les subventions octroyées et les coûts réels des travailleurs. Bien que les différents Accords du Non-Marchand ont permis une meilleure prise en charge financière de nouvelles normes salariales, il n'en demeure pas moins que ces Accords ne couvrent pas la totalité des frais.

Côté frais de fonctionnement, l'hébergement de personnes précarisées nécessite de répondre à des normes architecturales et d'hygiène fixées dans les textes réglementaires mais, à l'exception de la COCOF, rien n'est prévu pour soutenir les services dans la rénovation et l'entretien des bâtiments. Le personnel ouvrier n'est subsidié par aucune des trois tutelles compétentes. Et les charges liées aux coûts de l'énergie sont de plus en plus lourdes à assumer.

NOS PROPOSITIONS

Dispositifs diversifiés et complémentaires

- Garantir les complémentarités des services en veillant à la cohérence et pertinence des dispositifs. Les services d'aide aux sans-abris se définissent très souvent comme des services qui proposent un accueil et un accompagnement généraliste tout en s'adaptant aux spécificités des usagers.

- Renforcer la concertation entre tous les acteurs de l'aide aux personnes (associatifs et publiques) à Bruxelles comme en Wallonie mais aussi au niveau fédéral via le SPP Intégration sociale.
- Veiller aux liens entre les secteurs « hébergement » et « ambulatoire ».
- Soutenir des partenariats interministériels permettant de créer des emplois supplémentaires par des mécanismes d'aide à l'emploi comme les ACS ou les APE.
- En Région wallonne, renforcer le financement de la prise en charge des frais de formation.

Priorités pour des solutions durables

- Financer des dispositifs qui visent des solutions durables pour les sans-abris. Cependant, nous pensons que des dispositifs spécifiques comme le dispositif hivernal/Plan grands froids ou le dispositif régional de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales sont nécessaires. Nous pensons que ces dispositifs devraient être concertés et portés par l'ensemble des acteurs du secteur sans-abri voire de secteurs connexes. L'A.M.A. peut y jouer un rôle central.
- Consolider les partenariats avec les CPAS.

Renforcer l'existant

- Préserver le caractère « généraliste » de bon nombre d'acteurs du secteur. Cette conception du travail social permet d'accueillir des personnes aux parcours très différents, où une diversité de problématiques est reconnue.
- Renforcer/reconnaître le travail de suivi post-hébergement.
- Renforcer l'accompagnement spécifique des enfants et le travail de soutien à la parentalité.

Le cadre du personnel

- Financer du personnel supplémentaire pour renforcer les équipes de base (administratif, ouvrier, accompagnement psychosocial des familles).
- Maintenir et développer la politique de l'emploi dans le cadre de la régionalisation des aides à l'emploi.
- Harmoniser les barèmes de directeurs sur base du barème universitaire.
- Étendre les mesures « Accords Non-Marchand » à l'ensemble des travailleurs du secteur « cadre et hors cadre ».

Le fonctionnement des services

- Renforcer les subsides relatifs aux frais de fonctionnement afin de les adapter à l'évolution de certains coûts (loyers, télécommunication, énergie...).
- À Bruxelles, prévoir des agréments à durée indéterminée.
- En Région wallonne, respecter les délais de liquidation des subventions et étendre les dépenses éligibles aux intérêts bancaires contractés pour assurer la trésorerie entre deux liquidations de subsides.
- À la COCOM et en Région wallonne, créer un fonds « infrastructures » permettant aux services d'effectuer des travaux de mise en conformité voire d'acquérir des bâtiments.
- À la COCOM et en Région wallonne, reconnaître et subventionner l'A.M.A.

Soutenir de nouvelles initiatives et pratiques professionnelles

- Prévoir l'ouverture de places d'hébergement supplémentaires destinées à des femmes et des couples accompagnés ou non d'enfants et aux hommes avec enfant(s).
- Soutenir les initiatives de *Housing first*, d'accès direct de la rue au logement et de logement de transit.
- À Bruxelles, mettre sur pied, rapidement, un plan régional de gestion de crise en partenariat avec l'ensemble des acteurs du secteur public et privé (ou de leurs représentants).
- À la COCOM, agréer et subventionner les services d'accueil de jour de façon pérenne.

FACILITER LE MAINTIEN AU SEIN DU LOGEMENT ET LA RÉCUPÉRATION D'UN « CHEZ SOI »

Le sans-abrisme et le logement sont inextricablement liés. En effet, le fait d'être sans logement, même temporairement, est un point d'entrée dans nos services. Cependant, l'élargissement du public sans abri et l'allongement de la durée de séjour dans les structures d'hébergement nous préoccupent au plus haut point. Les bénéficiaires rencontrent beaucoup de difficultés à conserver ou récupérer un logement.

NOS CONSTATS

Disposer d'un chez soi est un élément constitutif d'une vie digne. Le droit au logement est d'ailleurs reconnu tel quel dans la Constitution Belge. Pourtant, force est de constater que l'accès à un logement adapté et de qualité s'apparente au parcours du combattant pour le public précarisé. Nos services constatent chaque jour la difficulté de reloger les personnes sans abri. La distorsion qui existe actuellement entre l'offre et la demande de logement, ainsi que la croissance des prix, conduit à l'incapacité d'offrir un logement décent pour tous.

La Belgique est, parmi ses voisins européens, le pays le plus frileux en matière de développement du parc locatif public. Bien que des engagements aient été pris, on constate une pénurie de logements sociaux et une inadéquation de ceux-ci aux nouvelles configurations familiales qui consiste en une augmentation des isolés, des familles monoparentales ou des grandes familles.

Enfin, les causes à l'origine de la perte du logement sont nombreuses et souvent imbriquées: difficultés financières, dettes, assuétudes, problème de santé mentale, conflits familiaux, insalubrité... Face à la multiplicité des problématiques, les mécanismes de prévention restent insuffisants et ne parviennent pas toujours à prévenir l'entrée en centre d'hébergement ou le maintien des personnes dans leur nouveau logement.

NOS PROPOSITIONS

Pour une réalisation effective du droit à l'habitat, l'A.M.A. se positionne en faveur d'une plus grande accessibilité à l'offre de logement et pour la mise en œuvre d'outil de maintien au sein du logement. Pour soutenir les divers projets de lutte contre le sans-abrisme et l'accès au logement durable, nous préconisons:

D'un point de vue général

- Soutenir les Agences immobilières sociales (AIS) et les Associations de promotion du logement (APL) et travailler sur la création de partenariat entre notre secteur et les AIS et les APL afin d'améliorer le passage de l'hébergement au logement et d'envisager, en collaboration, le suivi social au sein du logement (post-hébergement).
- Augmenter le nombre de logements abordables et adéquats en agissant notamment dans la lutte contre les logements vides et insalubres ainsi que contre les expulsions sauvages.
- Optimiser les logements sociaux afin qu'ils correspondent davantage aux configurations actuelles (sous-occupation, accès pour grandes familles).
- Relancer le projet d'encadrement des loyers à Bruxelles afin de répondre au problème de l'explosion des prix sur le marché locatif.

Concernant le secteur de l'aide aux sans-abri

- Reconnaître et encourager le travail de suivi post-hébergement porté par le secteur des maisons d'accueil, particulièrement à Bruxelles où il n'est pas encore intégré dans la législation.

- Créer et renforcer les alternatives à l'hébergement, tels que : l'habitat solidaire, le logement de transit, le *housing first*, l'habitat accompagné. Le soutien à ces projets doit passer par la suppression du statut de cohabitant qui constitue un frein rédhibitoire à la mise en œuvre de ce type de projet.
- Renforcer l'habitat accompagné dans le cadre de l'ordonnance de la COCOM : celui-ci doit être développé en amont et en aval des structures d'hébergement et ce, afin de garantir à chacun le maintien dans son logement.
- Informer les acteurs concernés des changements et implications directes sur notre secteur dans le cadre de la réforme du mécanisme d'attribution de logements sociaux en Wallonie. Consulter l'A.M.A. et les services concernés lors d'un travail de révision de la réforme en vue d'une meilleure applicabilité de celle-ci (sur les délais notamment).
- Créer des synergies entre les secteurs de l'hébergement et du logement, dans l'objectif d'accompagner plus efficacement le public précarisé. Décloisonner les matières afin de travailler ensemble à la mise en place de solutions au problème complexe du sans-abrisme (partenariats entre notre secteur et les sociétés de logements sociaux, les AIS, les APL et les propriétaires...). Cette coopération est également nécessaire au niveau ministériel.
- Reconnaître notre fédération comme interlocuteur dans le secteur du logement : notre fédération représente 60% des services agréés en Wallonie et à Bruxelles. Nos connaissances en matière de réalités de terrain, de besoins du public et d'innovation du secteur sont essentielles à la mise en place de politiques efficaces et adéquates. Nous pensons que l'A.M.A. peut, dès lors, contribuer aux différents travaux et concertations et faire part de ses connaissances sur les problématiques vécues par notre secteur.

ILLUSTRATIONS : extraits des rapports d'activités 2012

L'accès direct de la rue au logement par Diogènes (Travail de rue à Bruxelles)

« En Belgique, les maisons d'accueil sont saturées et les personnes sans abri stagnent dans les dispositifs d'urgences sociales. Pour beaucoup d'habitants de la rue, il est des moments de leur trajectoire de vie où ces outils ne leur sont pas adaptés. Il est dès lors nécessaire de diversifier les modes d'accès au logement.

Le projet se traduit par la création d'habitats solidaires de très bas seuil d'accès pour des personnes venant directement de la rue. Le seuil d'accès se veut aussi bas que possible, seuls trois critères comptent : être sans-abri, séjourner légalement sur le territoire et être prêt à payer un premier mois de loyer. Le logement est vu comme une accroche, point de départ d'un processus de réhabilitation sociale ».

Insertion par le logement de la Maison Saint-Paul (Maison d'accueil à Mons)

« L'aggravation des difficultés rencontrées s'accompagne d'une panoplie de partenariats et d'une politique de formation du personnel. Faut-il dès lors les craindre ? Les missions des maisons d'accueil évoluent. Des spécialistes des sans-abri, elles deviennent urgentistes du social, signe d'un changement de société et de la fin du coûteux et aliénant enfermement. L'habitat alternatif existe pour les aînés, l'accompagnement à domicile pour les patients psychiatriques, le bracelet électronique pour les détenus... Des alternatives moins normatives, adaptées à chacun et entretenant autonomie et lien à l'environnement voient le jour. Nous y travaillons aussi ».

RENFORCER LE SUIVI POST-HÉBERGEMENT

Des liens de confiance s'étant créés au cours du séjour, beaucoup d'anciens hébergés gardent le contact avec le centre d'accueil. Ce contact se traduit souvent par une demande d'accompagnement dans des démarches administratives, juridiques, financières mais aussi sur des questions en lien avec la parentalité, la scolarité ou l'accompagnement au logement.

Dès lors, le secteur de l'aide aux sans-abri a mis en place depuis de nombreuses années un travail d'accompagnement « post-séjour » avec des familles qui ont été hébergées quelques jours, quelques semaines, quelques mois.

Le développement de ce travail de suivi post-hébergement, permettrait de désengorger une partie des maisons d'accueil puisque, en effet, une partie du public hébergé pourrait vivre de manière plus autonome dans un logement s'il était accompagné dans cette transition.

NOS CONSTATS

Dans la majorité des cas, le suivi post-hébergement est envisagé tant par les travailleurs que par les personnes accompagnées comme une étape de transition essentiellement axée sur l'aide à l'installation dans le nouveau logement, la finalisation des démarches en cours et le relais du suivi vers d'autres services. Ce type de soutien est vécu comme rassurant et légitime.

Pourtant, le suivi post-hébergement n'est pas reconnu par la COCOF et la COCOM et que partiellement en Wallonie alors qu'il permet d'agir rapidement et d'éviter que certaines personnes ne retournent en maison d'accueil ou en rue, ce qui diminue leur confiance en elle au détriment de leur autonomie fraîchement « acquise ».

Par ailleurs, certains partenaires, comme les Agences immobilières sociales (AIS), accordent une attention

particulière à ce suivi post-hébergement mais aussi au travail d'accompagnement réalisé par les travailleurs du secteur de l'habitat accompagné (reconnu uniquement par la COCOM).

NOS PROPOSITIONS

D'un point de vue général

- Faciliter les partenariats entre notre secteur et différents acteurs essentiels au maintien des personnes dans un logement durable : les agences immobilières sociales, les unions de locataires, les sociétés de logements publics, les CPAS, les services sociaux généralistes...

Concernant le secteur de l'aide aux sans-abri

- Revoir, en Wallonie, la réglementation relative au post-hébergement. En effet, celle-ci prévoit que seulement une maison d'accueil par arrondissement administratif soit agréée et subventionnée pour le travail de post-hébergement pour l'ensemble de l'arrondissement (soit 10 maisons d'accueil). Or, la quasi-totalité des services (maisons d'accueil et maisons de vie communautaire) ont mis en place un suivi post-hébergement. Nous demandons une suppression du critère lié à l'arrondissement administratif afin que tous les services qui en font la demande puissent être agréés et subventionnés pour cette activité. Nous réclamons également une augmentation budgétaire permettant à chaque service d'engager un travailleur social (1 ETP) ainsi qu'une intervention financière dans les frais de fonctionnement et de déplacements.
- Pérenniser les subventions APE octroyées dans le cadre de l'appel à projets du Gouvernement wallon lancé en novembre 2011 visant à favoriser l'émergence de projets d'insertion en réseau (via des subventions APE) et renforçant le suivi post-hébergement.

ILLUSTRATION : extraits des rapports d'activités 2012

Maison maternelle Fernand Philippe
(Maison d'accueil à Wanfercée-Baulet)

« En 2012, nous avons accompagné 39 personnes en post-hébergement – 17 adultes et 22 enfants – soit dans des logements personnels, sociaux ou privés, soit dans les appartements d'insertion que LOGINOVE met à notre disposition tant à Wanfercée-Baulet qu'à Fleurus. Depuis juillet 2012, nous avons pu disposer de l'appoint d'un assistant social à mi-temps pour l'accompagnement des familles ce qui a notamment augmenté le nombre de bénéficiaires du travail de post-hébergement. L'accompagnement s'effectue à la demande ; sa durée et ses modalités s'établissent en fonction du projet de chaque famille et de ses besoins ».

S.Ac.A.Do (Habitat accompagné
à Bruxelles et Jumet)

« Où que nous allions, nous emportons notre cadre de travail, notre bureau avec nous ! Notre sac à dos, c'est donc l'accompagnement à domicile, rencontrer la personne suivie dans son environnement, son milieu de vie et fonctionner avec ce qu'elle dit mais aussi avec ce qu'elle vit. [...] Aujourd'hui, S.Ac.A.Do. bénéficie d'un agrément pour ses activités d'Insertion Par le Logement (IPL), d'un agrément de Centre de Guidance à Domicile pour Adultes en Difficulté (Habitat accompagné) et d'un subside pour ses activités de suivi post-hébergement des personnes sans abri qui quittent les services d'hébergement communautaire pour intégrer un logement privatif.

Avoir trois pouvoirs subsidiant est une force, nous pouvons envisager les problématiques rencontrées sous différents angles et ouvrir un champ de réponses plus important. [...]

S.Ac.A.Do, c'est également 0,5 ETP en Wallonie, rattaché à la Maison d'accueil de L'ILOT de Jumet. Cet emploi est dédié au suivi posthébergement et est subsidié par la Région Wallonne via l'octroi de points APE ».

- Créer à Bruxelles, un dispositif qui reconnaisse la mission de suivi post-hébergement et intégrer ce dispositif dans les cadres réglementaires. Dégager des moyens budgétaires permettant d'étoffer les équipes de travailleurs sociaux (1 ETP) afin d'assurer le suivi post-hébergement.

UNE DÉFINITION

L'A.M.A. a défini le suivi post-hébergement de la manière suivante :

« Le suivi post-hébergement permet la continuité du travail psycho-social entamé lors du séjour. Ce travail s'effectue, généralement, hors des murs de l'institution afin de permettre la mise en lien de la personne accompagnée avec les services extérieurs. Ceci en vue d'une meilleure utilisation de ses ressources propres et/ou de celles de son environnement pour éviter les retours en rue et/ou en institution ».

Nous pouvons ajouter à cette définition que le suivi post-hébergement :

- s'effectue, idéalement en partenariat/réseau avec des services d'habitat accompagné, d'insertion par le logement ou de service social,
- doit, idéalement, être limité dans le temps.

ACCUEIL D'URGENCE : SORTIR DE LA LOGIQUE SAISONNIÈRE ?

La notion d'urgence est la pointe de l'iceberg du secteur de l'aide aux sans-abri. Elle est aussi la plus médiatisée, surtout en période hivernale. Pourtant, l'urgence sociale n'est pas l'apanage des mois d'hiver. Les chiffres de fréquentation des abris de nuit (permanents) en témoignent largement. Pourtant, ces services manquent de moyens et sont trop peu préparés à la complexité des situations qu'ils rencontrent : sans-papiers, assuétudes, problèmes de santé mentale, etc.

NOS CONSTATS

Ces dernières années, les chiffres de l'extrême pauvreté sont de plus en plus inquiétants et les services d'aide aux sans-abri sont saturés. Les grandes villes canalisent une grande partie des besoins urgents et les structures d'accueil se trouvent souvent désemparées face à la quantité des demandes. Ils peinent à répondre aux besoins élémentaires de leur public tant ils manquent de moyens financiers et humains. Le manque de coordination entre les acteurs de l'hébergement et de l'accompagnement freine le processus de récupération de l'autonomie.

Par ailleurs, une récente cartographie de la pauvreté en Belgique montre que la précarité n'est pas « réservée » seulement aux grandes villes. Les besoins sont grands également dans les régions rurales, notamment pour la Wallonie, en dehors des grandes villes où les services ne sont pas soutenus par un Relais social.

NOS PROPOSITIONS

D'un point de vue général

- Trouver des réponses à la problématique de l'accompagnement des personnes « sans-papiers » dans les structures d'accueil d'urgence. À Bruxelles

comme en Wallonie, les illégaux et déboutés de l'asile représentent une grande partie des usagers des structures d'urgence, et tout particulièrement des abris/asile de nuit. Par ailleurs, les services d'accueil de jour sont également fortement sollicités par ce public.

Concernant le secteur de l'aide aux sans-abri

- Repenser les modes de répartition des priorités en matière d'aide d'urgence à Bruxelles :
 - Redistribuer les ressources parmi l'ensemble des acteurs bruxellois de l'urgence, en ce compris les nouveaux projets telle que l'initiative « Hiver 86.400 ».
 - Repenser la différenciation du travail d'urgence (offre humanitaire) avec le projet d'accueil à visée intégrative.
 - Poursuivre une réflexion politique sur un rééquilibrage de l'intervention en faveur de ces deux branches de l'action sociale en fonction des besoins réels du public.
 - Renforcer la consultation de tous les acteurs de l'urgence sociale au sein des lieux de décisions politiques afin d'aboutir à une meilleure complémentarité et efficacité des actions.
- Subventionner et renforcer les abris de nuit en Wallonie
 - Octroyer une subvention structurelle.
 - Étoffer le cadre du personnel afin de renforcer le travail d'accueil, d'orientation et d'accompagnement social.
 - Renforcer le dialogue et la coordination entre ces services et leurs relais sociaux ainsi qu'avec d'autres acteurs clés tels que des services psychologiques, services d'accueil de jour, les maisons d'accueil ou encore l'aide médicale.

ILLUSTRATIONS: extraits des rapports d'activités 2012

Le Triangle (Abri de nuit à Mont-sur-Marchienne)

« Nous avons eu l'impression de recevoir plus de familles étrangères ou hors frontière de Charleroi depuis 2 années. Nous constatons que les familles « sans-papiers » occupent pour certains plus longuement l'abri de nuit que les familles autochtones. Elles n'ont pas d'autres choix. Elles vivent difficilement durant la journée.

Cette année nous avons été confrontés durant 4 périodes de quelques jours ou de plus d'une semaine, à devoir refuser à l'accueil toutes les personnes autochtones, vu la demande des familles étrangères. Nous sommes ainsi confrontés aux remarques de frustrations de la population avec titre de séjour belge, qui se voient refuser l'accueil.

Un racisme apparaît qu'il nous faut combattre avec les personnes non accueillies en expliquant qu'une personne est identique quel que soit son statut, sa conviction ».

Les Foyers d'Accueil (Maison d'accueil à Woluwe-Saint-Pierre)

« Le Centre d'Accueil d'Urgence Ariane et le Samu-social sont les premiers informés de nos disponibilités. La Maison d'urgence 160 L'Ilot nous appelle régulièrement car la durée du séjour des familles est très limitée dans leur centre. Dès lors, il est assez logique de constater qu'il y a plus de familles qui proviennent des centres d'accueil d'urgence. La plupart des familles ont donc déjà connu un centre d'accueil avant d'arriver chez nous ».

ROMPRE LE CYCLE DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION SOCIALE : TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES ET LEURS ENFANTS

La présence d'enfants dans le secteur de l'aide aux adultes en difficultés n'est pas neuve. Toutefois, les cadres réglementaires s'attardent peu sur ces questions. Et pourtant, le soutien à la parentalité permet de lutter contre la pauvreté infantile et soutenir les familles dans leur combat pour vivre une vie digne !

NOS CONSTATS

Les familles ayant recours à notre secteur souffrent de nombreuses problématiques, notamment financières. Pointons que la pauvreté touche particulièrement les foyers monoparentaux (composés principalement de mères avec enfants) : 38,5 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté (contre 15,3 % pour l'ensemble de la population belge).

Chaque année près de 3 000 enfants séjournent en maison d'accueil, soit 31 % des personnes hébergées. Les maisons d'accueil sont de rares lieux d'hébergement social qui accueillent à la fois parents et enfants. Elles proposent ainsi un cadre propice au développement d'un large panel d'initiatives visant à soutenir les enfants et les familles précarisées dans une dynamique de réinsertion.

Pourtant, les législations régissant notre secteur ne précisent pas de mission spécifique par rapport aux enfants et donnent peu de moyens adaptés pour leur prise en charge.

Dans les faits, bon nombre de maisons d'accueil travaillent avec les Services d'Aide à la Jeunesse et les Services de Protection Judiciaire. Dans certains cas, ils accueillent des familles dans des situations inextricables où le placement des enfants se fait en maison d'accueil avec le parent.

Sur le terrain, les services élaborent des projets pédagogiques adaptés à leur philosophie de travail et leurs réalités propres (publics accueillis et problématiques, cadre du personnel, infrastructure...).

Aujourd'hui, l'enfant n'est plus considéré comme accompagnant l'adulte mais comme une personne à part entière, avec ses propres souffrances, qui nécessite un accompagnement spécifique (développement, suivi psychologique, organisation d'activités, collaboration avec des services extérieurs...).

Ce travail d'accompagnement souvent riche néanmoins la détresse sociale dans laquelle se trouvent ces familles. Le soutien à la parentalité peut prendre différentes formes et rencontrer de nombreux objectifs.

NOS PROPOSITIONS

D'un point de vue général

- Reconnaître le travail effectué par les maisons d'accueil qui hébergent des enfants et des pères et mères mineurs dans le cadre des politiques d'aide à la jeunesse. Des accords de coopérations devraient être mis en place entre le secteur de l'aide à la jeunesse et le secteur de l'aide aux sans-abri. Cet axe peut notamment être renforcé par une meilleure connaissance de nos réalités et nos spécificités.

ILLUSTRATIONS : extraits des rapports d'activités 2012

Foyer Familial (Maison d'accueil à Charleroi)

« Suite à l'évolution de la population et au perpétuel travail de réflexion mené par l'équipe pédagogique, les priorités du service Relais-Parents changent, les missions sont redéfinies :

Prendre soin de la famille dans sa globalité, lui apporter un cadre stable, sécurisant et structurant, tout en étant centré sur l'enfant.

Assurer un accompagnement individualisé de l'enfant : lui donner une place à part entière, lui rendre une place d'enfant, favoriser son bien-être.

Susciter et soutenir les compétences parentales : accompagnement en lien avec le rôle du parent dans le développement éducatif, social et cognitif de l'enfant.

Accompagner la relation mère-enfant, encourager la maman à mettre à profit des moments d'interactions avec l'enfant afin de le stimuler dans les apprentissages, le jeu et les activités d'éveil ».

Source asbl (Maison d'accueil à Bruxelles)

« En 2012, l'équipe a été confrontée plusieurs fois à la dimension complexe de la protection des enfants. En effet, deux familles accueillies ont présenté des signes évidents d'incompétences parentales. [...] Nous avons alors pris la décision de signaler les situations aux autorités compétences, pour tenter de mettre à l'abri les enfants. Notre optique de travail est en effet de privilégier la position de l'enfant, et de mettre en œuvre ce qu'il est possible pour garantir son développement et son bien-être ».

Le Goéland (Maison d'accueil à Nivelles)

« En ce qui concerne l'accueil d'enfants suivis par l'Aide à la Jeunesse, nous tenons à un minimum de collaboration. Il est important d'avoir la vision des professionnels, des difficultés familiales afin de déterminer la place de notre institution dans cette problématique. Bien souvent, un accord particulier est pris entre les services de l'Aide à la Jeunesse, la maman, et le Goéland pour la durée du séjour. Celui-ci spécifie notre intervention. Cet accord fait alors partie du PAI. Il n'y a cependant pas de placement d'enfant au sein de notre maison ».

Concernant le secteur de l'aide aux sans-abri

- Garantir les moyens aux services d'adapter au mieux leurs pratiques aux besoins des familles et ce, notamment en renforçant le cadre de base en personnel tel que prévu aujourd'hui dans les textes réglementaires.
- Soutenir les services dans leurs réflexions sur leurs rôles, leurs modes d'actions et les limites de leurs interventions avec les familles.
- Faciliter et renforcer les lieux d'échanges et de discussions entre les usagers et les professionnels.
- Financer les aménagements logistiques et les infrastructures des lieux d'accueil et d'hébergement.

RENFORCER ET AMPLIFIER LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

Le secteur de l'aide aux sans-abri accompagne chaque année un nombre important de femmes. La majorité des places d'hébergement leur sont destinées. Aujourd'hui encore, des problématiques spécifiques les touchent particulièrement, c'est le cas des violences conjugales et intrafamiliales.

NOS CONSTATS

Les femmes ayant recours à notre secteur souffrent de nombreuses problématiques. Nous constatons que dans la grande majorité des cas, elles vivent une extrême fragilité au niveau de leurs relations familiales. La moitié d'entre elles sont victimes de violences conjugales ou intrafamiliales. La majorité vit dans l'isolement (avec ou sans enfants), sans le soutien d'un réseau d'entraide.

L'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales sont en croissance dans les maisons d'accueil, les violences subies pouvant être annoncées d'emblée ou révélées plus tard lors du travail d'accompagnement.

Les services d'hébergement généralistes sont régulièrement interpellés pour savoir s'ils agissent auprès de publics spécifiques: victimes de mariages forcés, migrants victimes de violences intrafamiliales, enfants victimes des violences conjugales des parents, etc.

NOS PROPOSITIONS

D'un point de vue général

- Renforcer une politique intégrée en matière de lutte contre les violences conjugales et son amplification (faciliter l'accès à un revenu, à un logement, aux soins de santé et aux soins psychologiques).
- Répondre aux situations inextricables de doubles violences dans lesquelles se retrouvent les femmes migrantes victimes de violences conjugales dont le droit de séjour est lié au maintien de la relation conjugale.

Concernant le secteur de l'aide aux sans-abri

- Reconnaître, à Bruxelles, les différentes missions des maisons d'accueil impliquées dans l'accueil et l'accompagnement des victimes (accueil résidentiel, suivi post-hébergement, accueil des enfants, accompagnement ambulatoire...) ainsi qu'une consolidation des moyens matériels et humains des maisons d'accueil, en vue d'assurer la complémentarité et la prise en charge des victimes, notamment en ce qui concerne l'hébergement en urgence de familles et l'accueil résidentiel des enfants exposés aux violences conjugales accompagnant leur mère.
- Intégrer, en Wallonie, l'A.M.A. et les services agréés pour l'hébergement de femmes victimes de violences conjugales aux évaluations du dispositif wallon de lutte contre les violences conjugales mis en place en 2009.

ILLUSTRATIONS : extraits des rapports d'activités 2012

Maison maternelle Fernand Philippe (Wanfercée-Baulet)

« Nous avons pu mieux organiser notre travail et développer en interne des stratégies de soutien puisque les femmes battues représentent, bon an mal an, quasiment 80 % des personnes adultes qui se présentent à nos portes. Notre plan de formation s'est adapté en conséquence et nous pouvons actuellement faire montre de notre expertise dans tous les lieux où celle-ci est requise ; citons, entre autres, la Plate-forme contre les violences conjugales de Charleroi, la Maison Plurielle, le Plan de Cohésion Sociale de Fleurus...

Une prise en charge spécifique est organisée, tant au niveau des adultes que des enfants. Outre les coups visibles (hématomes, fracture, entorses...), les principales conséquences de la violence conjugale sont d'ordre psychologique. Après avoir été battues, humiliées, maltraitées sexuellement, rabaissées... pendant parfois de longues années, les victimes de violences conjugales sont souvent convaincues qu'une partie des mauvais traitements qui leur sont infligés est normale ou méritée (« il m'a frappé mais c'est de ma faute, j'étais en retard »).

Pour effectuer ce travail, plusieurs outils sont utilisés par les membres du personnel. Tout d'abord, la psychologue propose des entretiens individuels où sont travaillées différentes choses telles l'image de soi, l'estime de soi, le vécu violent passé et actuel, le choix des partenaires, l'impact psychologique sur la personne (dépression, insomnie, stress post-traumatique, anorexie, boulimie...) et la reconstruction. Tout cela prend beaucoup de temps et les personnes suivies par la psychologue sont invitées à participer à des groupes de réflexion autour de la violence conjugale ».

Centre de prévention des violences conjugales et familiales (Bruxelles)

« Les femmes hébergées ont utilisé les lieux du secteur ambulatoire comme espace de rencontre parents-enfants. Ces actions appuient la nécessité d'élargir notre travail au système familial.

Malgré le contexte de violence conjugale, suite à la séparation des parents, la justice voulant différencier le couple conjugal du couple parental, donne la place au père de plus en plus vite et pour des enfants de plus en plus jeunes.

Un espace adéquat, comme condition, étant à notre portée, un projet d'accueil des papas, était en réflexion. »

- Pérenniser les postes APE pour l'accompagnement ambulatoire, octroyé dans le cadre du Plan Marshall 2.vert.
- Revoir l'article 97 du code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé qui prévoit deux maisons d'accueil subventionnées pour les problématiques de violences conjugales par arrondissement judiciaire afin de trouver des solutions pour les zones géographiques non couvertes.
- Soutenir les réflexions et projets dans les services accueillant des hommes, concernant l'hébergement et la prise en charge d'auteurs ou d'hommes victimes de violences conjugales.

ACCOMPAGNER DES PERSONNES FRAGILISÉES AVEC DES PROBLÈMES DE SANTÉ

Les personnes exposées à la précarité n'accèdent pas facilement aux soins de santé. Les personnes sans abri souffrent souvent des problèmes de santé physique auxquels sont parfois imbriqués des problèmes de santé mentale. À ces problèmes, il faut ajouter, pour une partie du public, une usure prématurée et un manque de sommeil.

L'hygiène, l'alimentation, les soins, le bien-être physique et mental sont autant de sujets que les travailleurs sociaux abordent quotidiennement avec le public sans abri. Le secteur développe également une multitude d'actions afin de répondre aux besoins diversifiés du public : les douches proposées par les services d'accueil de jour, l'écoute d'un psychologue dans certains centres d'hébergement, les soins médicaux en rue...

NOS CONSTATS

Les équipes sont confrontées à des personnes en souffrance sur un plan psychologique, voire psychiatrique : dépressions, décompensations psychotiques, délires paranoïaques, démences, assuétudes... et sont en questionnement quant à leurs pratiques d'accompagnements.

Les secteurs de la santé connexes au secteur sans-abri (hôpitaux, hôpitaux psychiatriques...) sont saturés. La réforme de la santé mentale (« Psy 107 ») a, dans certaines villes, réduit des lits psychiatriques sans pour autant garantir un accompagnement de qualité aux personnes en souffrance mentale qui n'ont pas de logement.

Les travailleurs sociaux sont amenés à accompagner les hébergés dans la prise de leurs médicaments et ce, sans formation spécifique. Les services sont également amenés à soigner des symptômes complexes : galle, tuberculose... sans disposer de moyens finan-

ciers supplémentaires pour faire face, notamment, aux dépenses de produits de désinfection et de soin.

Au-delà des soins de santé spécifiques, pointons également les difficultés d'accès aux soins « généraux » pour les personnes précarisées qu'elles soient d'ordre financières, culturelles ou liées à l'accès à l'information, la prévention.

NOS PROPOSITIONS

D'un point de vue général

- Faciliter l'accès aux soins de santé.
- Faciliter l'accès aux initiatives d'habitations protégées qui sont en nombre insuffisant.
- Faciliter la transition entre la cure et la post-cure : améliorer les collaborations avec les hôpitaux afin d'éviter que la personne ne se retrouve à la rue au sortir de la cure.

Concernant le secteur de l'aide aux sans-abri

- Donner aux travailleurs un cadre de travail suffisamment sécurisant et les moyens de faire face lorsqu'une personne est en crise
 - Augmenter l'encadrement dans certains services notamment la nuit.
 - Prévoir des interventions entre les intervenants des secteurs de l'hébergement et de la santé mentale pour permettre l'échange de bonnes pratiques.
 - Soutenir les Relais santé en Région wallonne et faciliter l'accès aux maisons médicales et aux centres de santé mentale.
 - Développer des collaborations et des partenariats entre notre secteur et celui de la santé mentale en région wallonne (cf. SMES à Bruxelles).

ILLUSTRATIONS : extraits des rapports d'activités 2012

Les Trieux (Maison d'accueil à Namur)

« La dimension 'santé' est une composante essentielle de la vie quotidienne de notre maison d'accueil. Notre personnel y est particulièrement vigilant. Les difficultés de santé rencontrées sont souvent un obstacle majeur à une réinsertion professionnelle.

Dès l'accueil, nous prenons le temps d'établir une 'fiche médicale' pour identifier les informations utiles pour nous permettre de gérer une éventuelle urgence.

En 2012, nous avons été confrontés à diverses pathologies. Les difficultés en matière de santé mentale restent le plus fréquemment de l'ordre de la dépression ; certaines personnes éprouvent des réticences à franchir le seuil d'un centre de consultation.

Plusieurs conventions ont été établies avec les centres de consultations sur Namur.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Action Sociale menée par le CPAS, nous disposons, depuis 2008, du système de la « carte santé » qui peut être délivrée à titre personnel à un bénéficiaire, système basé sur le conventionnement avec les prestataires de la santé (médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes, logopèdes, hôpitaux...) et qui permet un meilleur accès au soin chez les généralistes et spécialistes. L'éclairage de notre collègue psychologue au

CPAS nous permet de réfléchir à des pistes d'interventions adaptées. Nous ne sommes pas qualifiés pour poser un diagnostic mais, dans la mesure du possible, nous tentons de détecter ce problème lors des entretiens préliminaires et d'émettre un refus d'hébergement si la réalité de santé de la personne nécessite une structure médicalisée qui dépasse notre mission.

La consommation d'alcool ou de stupéfiant, bien qu'interdite dans la maison, reste une difficulté à prendre en compte dans la gestion quotidienne de l'établissement. Cette problématique a d'ailleurs débouché sur une fin de séjour ».

Le Relais (Maison d'accueil à Molenbeek)

« Un médecin, extérieur à l'établissement, assure une consultation hebdomadaire et peut être appelé en urgence. À notre demande, il répond à nos questions générales concernant la santé des résidents, nous assiste lorsqu'il y a lieu de diriger un résident vers un service spécialisé, et nous indique les précautions à prendre vis-à-vis de certaines infections. En collaboration avec un des éducateurs, il organise une fois par mois une rencontre avec les résidents sur des questions de santé ou de bien-être, dont le thème est choisi par les résidents eux-mêmes ».

- Pourvoir les centres d'hébergement de mécanismes sécurisés de gestion et de distribution des médicaments.
- Soutenir l'accès aux soins de base, à l'hygiène par le biais des équipes médicales bénévoles ou professionnelles.

DES ENGAGEMENTS QUI CONCERNENT NOTRE SECTEUR !

L'aide aux personnes, et particulièrement aux plus démunis, touche différents niveaux de pouvoir et différentes politiques publiques.

Le niveau européen concerne notamment des plans stratégiques de lutte contre la pauvreté.

Le niveau fédéral concerne notamment la justice, la sécurité sociale, une partie importante de la santé publique.

Le niveau des communautés concerne notamment la protection de la jeunesse.

Le niveau régional concerne notamment le logement et l'habitat mais aussi les matières dites « personnalisables » transférées par les Régions comme l'aide aux personnes.

Le niveau communal concerne notamment les CPAS mais aussi les toilettes publiques, les fontaines et la propreté publique.



La stratégie de l'Union pour les personnes sans abri :

- Réaliser des progrès en vue de mettre un terme à la situation des sans-abris d'ici 2015.
- Encourager les décideurs politiques, les chercheurs et les ONG œuvrant au service des sans-abris à s'investir dans des groupes de travail à l'initiative de la Commission.



Adhésion de la Belgique à la stratégie européenne 2020 :

- Sortir 380 000 personnes de la pauvreté pour 2020.

Le plan fédéral de lutte contre la pauvreté de 2012 vise 6 objectifs :

- Assurer la protection sociale de la population.
- Réduire la pauvreté chez les enfants.
- Renforcer l'accès au marché du travail par l'activation sociale et professionnelle.
- Lutter contre le sans-abrisme et le mal logement.
- Garantir le droit à la santé.
- Des services publics accessibles à tous.

Le plan de lutte contre la pauvreté infantile approuvé par le Gouvernement fédéral et les gouvernements des Régions et des Communautés

Le plan d'actions national 2010-2014 en matière de lutte contre les violences entre partenaires, élargi à d'autres formes de violences de genre :

- Les trois gouvernements francophones s'engagent à amplifier et coordonner leurs actions et à les inscrire dans un cadre commun permettant de combiner au mieux leurs compétences de prévention et de prise en charge des personnes qui connaissent une situation de violence dans le couple.



Wallonie

Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne : mise en œuvre des actions afin de garantir l'accès aux droits fondamentaux (dignité humaine, santé, logement, travail, environnement, culture).

Amélioration de l'accès et du maintien en logement :

- Augmenter le nombre de logements sociaux de grande taille.
- Soutenir les AIS dans l'exercice de leur mission et reconnaître les autres formes de logements.
- Développer de synergies entre la politique de logement et celle de l'action sociale.

Le Programme national de Réforme :

- Financement structurel des abris de nuit pour 2012.
- Œuvrer pour une meilleure coordination entre les acteurs de première ligne et ceux de deuxième ligne.

Le plan d'action de la Région wallonne pour intensifier la lutte contre les violences conjugales



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Encourager l'accès au logement pour les bas salaires :

- Allocation loyer.
- Assurance contre la perte d'emploi.
- Soutien aux initiatives d'insertion par le logement (AIPL).
- Initiatives en faveur de l'augmentation et l'adaptation de logements sociaux.



Accord de majorité 2009-2014 de la Commission communautaire française :

- Développer des politiques sociales et de santé qui vont au-delà d'actions « palliatives » ou « curatives ».
- Mettre en place une concertation entre la Commission communautaire commune et la Région afin d'assurer la meilleure cohérence entre les politiques sociales et de santé, ainsi qu'avec les politiques régionales concernées.
- Conclure des protocoles d'accord concernant la lutte contre la pauvreté.
- Soutenir les secteurs socio-sanitaires et plus particulièrement les maisons d'accueil via un cadre de travail suffisamment sécurisant, des formations et supervisions, le renforcement du travail en réseau (santé mentale, maisons médicales, hôpitaux, centres de planning familial...) et l'amélioration de l'accès à des soins adaptés.

- Renforcer les normes d'encadrement dans les maisons hébergeant une population jeune.
- Augmenter le nombre de places d'accueil spécifique destiné aux familles, avec ou sans enfant, et aux femmes ayant subi des violences physiques et psychologiques.



Les priorités de la Commission communautaire commune pour les années 2009 à 2014 :

- Renforcer les initiatives alternatives à l'hébergement.
- Renforcer le post-hébergement dans le chef des maisons d'accueil.
- Mise en place d'une politique préventive à l'arrivée à la rue via le renforcement notamment du travail des CPAS, du monde associatif et des structures d'habitat accompagné.
- Redéfinir le cadre de l'ordonnance de l'Aide aux personnes de 2002.
- Agréer et subventionner les services d'accueil de jour.
- Promouvoir une collaboration entre les secteurs ainsi que la création d'outil de coordination des actions entreprises au niveau bruxellois.
- Concertation avec le fédéral sur la question du public sans-papiers.
- Création d'un Service Public de l'Urgence Sociale (SPUS) chargé de gérer l'ensemble des places d'accueil d'urgence en y associant tous les acteurs.
- Lancer une « recherche/action » afin d'identifier les pathologies psychiatriques des personnes vivant dans la grande exclusion et soutenir les projets à dimension psycho-sociale de proximité.

Les analyses et les pistes d'actions ne manquent donc pas et ce, à tous les niveaux de pouvoir. Un suivi et une évaluation régulière de celles-ci sont indispensables afin de mesurer les réelles avancées pour les personnes en difficultés sociales.

POUR EN SAVOIR PLUS

Notre site internet

www.ama.be

Nos publications

A.M.A., *Prise en charge des situations de violences conjugales et intrafamiliales dans le secteur de l'hébergement pour adultes en difficultés*, 2010.

A.M.A., *Des familles sans chez soi: quel accompagnement des enfants et des parents en maisons d'accueil ?*, Mai 2012

A.M.A., *Le post-hébergement et les alternatives à l'hébergement: la continuité de l'aide*, 2012

A.M.A., *Contribution à la note de politique générale de l'aide aux sans-abri à Bruxelles*, 2013

A.M.A., *Revendications abris de nuit A.M.A. en Wallonie*, 2013

Les réglementations sectorielles

Pour la Wallonie

Code wallon de l'Action sociale et de la Santé du 29 septembre 2011 (MB 21/12/2011) – reprend les dispositions du décret du 12/02/2004 relatif à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de personnes en difficultés sociales (MB 26/04/2004).

Décret du 01 décembre 2011 portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29/09/2011 (MB 21/12/2011).

Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé du 04 juillet 2013. (MB 24/09/2013).

Pour la COCOF

Décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil (MB 18/06/1999) modifié par le décret du 6 juillet 2001 (MB 26/10/2001).

Arrêté du 20 juillet 2000 portant application du décret du 27 mai 1999 (MB 11/10/2000), modifié par les arrêtés du 18 octobre 2001 ("Arrêté Non-marchand" – MB 9/07/2002), du 20 décembre 2001 (MB 2/07/2002), du 4 septembre 2003 (MB 29/09/2003), du 14 juillet 2005 (MB 1/03/2006), du 20 octobre 2007 (MB 16/10/2008).

Arrêté du 27 février 2003, portant règlement de l'octroi de subventions à l'investissement aux maisons d'accueil (MB 14/04/2003).

Pour la COCOM

Ordonnance du 7 novembre 2002 relative aux centres et services de l'aide aux personnes (MB 27/11/2002).

Arrêté d'application du 9 décembre 2004 relatif à l'agrément et au mode de subventionnement des centres et services pour adultes en difficulté (MB 4/02/2005).

LES MEMBRES DE L'A.M.A.



ABRI DE NUIT

Abri de nuit «Le Tremplin»
Abri de nuit du CPAS de Mons
Abri de nuit Le Triangle
Pierre d'Angle



TRAVAIL DE RUE

Diogènes



SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR

Consigne - Article 23
Jamais Sans Toit
Le Clos - L'Ilot
Resto Jet
Source - La Rencontre



MAISON D'ACCUEIL

@ Home 18-24
Accueil Famenne
Accueil Montfort
Au Logis – Wavre
Centre d'accueil d'urgence Ariane
Centre de prévention des violences
conjugales et familiales
Chèvrefeuille
Collectif Contre les Violences
Familiales et l'Exclusion
Emmaüs Liège
Emmaüs Tiers-Monde
Espoir
Ferme de l'Aubligneux
Foyer Familial
Foyer Georges Motte
Home Baudouin
Home Victor Du Pré
L'Abri
L'Archée
L'Eglantier
L'Espérance
L'Etape
La Maison du Pain

La Maison Heureuse
La Maison Rue Verte
La Moisson
La Source
Le Chant d'Oiseau
Le Figuier
Le Goéland
Le Kangourou
Le Relais
Le Tremplin
Le Triangle

Les Foyers d'Accueil
Les Quatre Vents
Les Trieux
Les Trois Pommiers
Les Trois Portes - Avec Toit
Les Trois Portes - L'Arche d'alliance
Maison d'accueil de Banalbois
Maison d'accueil des Petits Riens
Maison d'accueil d'urgence Le 160 - L'Ilot
Maison d'accueil Jumet - L'Ilot
Maison d'accueil Le 38 - L'Ilot
Maison d'accueil Oasis
Maison d'accueil Saint-Paul
Maison de la Mère et de l'Enfant
Maison Maternelle du Brabant wallon
Maison Maternelle Fernand Philippe
Maison Maternelle Paul Henricot
Service d'Entraide Familiale
Service Violences Intrafamiliales - VIF
Soleil du Cœur
Solidarité femmes et refuge pour femmes battues
Source - La Rive
Terre Nouvelle



MAISON DE VIE COMMUNAUTAIRE

Maison Maternelle Fernand Philippe
Proximam-Etalle
Ferme Saint-Achaire



HABITAT ACCOMPAGNÉ

S.Ac.A.Do. - L'Ilot
Un Toit à Soi



**Association des Maisons d'Accueil
et des Services d'Aide aux Sans-abri
A.M.A.**

13 Rue des Champs Elysées
1050 Bruxelles

02 513 62 25 | ama@ama.be
www.ama.be